

Mercredi 11 novembre 2009

Hélène Lauzon, présidente du Conseil patronal de l'environnement de Québec

Steven Guilbeault, coordonnateur général adjoint d'Équiterre

Le milieu des affaires québécois s'engage pour une société durable, moderne et prospère

Les travaux de la Commission parlementaire portant sur les cibles québécoises de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 se sont conclus la semaine dernière. Il appartient maintenant au gouvernement du Québec de déterminer cette cible par décret, avant la tenue de la Conférence de Copenhague qui se tiendra dans quelques semaines. Équiterre et le CPEQ croient utile de réitérer leur vision novatrice portant la convergence entre développement économique et promotion de l'environnement, deux thématiques qui aujourd'hui se renforcent mutuellement.

Récemment, plus de 700 entreprises de partout sur la planète, et notamment de tous les pays du G20, ont signé le « Communiqué de Copenhague », une initiative du Prince Charles et de l'Université de Cambridge. Cette déclaration demande à la communauté internationale d'adopter «une entente robuste et ambitieuse» lors du Sommet des Nations unies sur le climat à Copenhague en décembre prochain. Interpellé, le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) a joint sa voix à ce mouvement, faisant ainsi la démonstration que le milieu des affaires québécois fait preuve de leadership et que la vieille dichotomie qui existait entre environnement et économie n'a plus sa place dans la société d'aujourd'hui. Une économie prospère doit dorénavant passer par une prise en compte des questions environnementales en général et de celle des changements climatiques en particulier.

En plus d'en appeler à une entente, le « communiqué de Copenhague » demande notamment que l'ensemble des pays de la planète établissent un plafond d'émissions de GES afin d'obtenir des réductions à l'échelle mondiale de 50 à 85 % d'ici 2050 sous les niveaux de 1990. Les signataires précisent également que «... nous comprenons qu'un consensus émerge autour d'un objectif visant à limiter la hausse de la température moyenne de la planète à 2° C par rapport aux niveaux préindustriels et que ceci nécessitera que les émissions mondiales atteignent un pic pour commencer à décliner rapidement au cours de la prochaine décennie »¹.

Le CPEQ a pris connaissance du dernier rapport du GIEC et recommande que des réductions substantielles soient réalisées pour respecter l'objectif global du 2° C. D'ailleurs, les

¹ <http://www.cpsl.cam.ac.uk/pdf/Copenhagen%20Communique%20-%20French2.pdf>

entreprises membres du CPEQ sont résolument engagées dans la lutte aux changements climatiques et poursuivent leurs efforts dans ce sens.

Des efforts équitables

Le Québec réclame depuis plusieurs années, et avec raison, une équité quant à la mise en place du système fédéral de plafonnement et échanges de droits d'émissions. Il convient notamment de reconnaître les efforts de réduction du secteur manufacturier québécois qui a réduit ses émissions de GES de 7,1% depuis 1990 et, à l'inverse, que les secteurs qui ont beaucoup participé à l'augmentation des GES au Canada soient mis à contribution.

Or, cette équité doit également se refléter dans la mise en œuvre du plan québécois. Puisque la contribution du secteur des transports est de l'ordre de 40% aux émissions de gaz à effet de serre, Équiterre et le CPEQ sont d'avis que le secteur des transports doit demeurer la priorité du gouvernement. Le CPEQ et Équiterre reconnaissent que des mesures ont déjà été prises dans le secteur du transport et que d'autres initiatives devront être mises de l'avant. Il sera essentiel de favoriser l'entretien et la modernisation du parc québécois de véhicules, notamment la mise au rancart et l'entretien des véhicules devenus vétustes et polluants et leur remplacement par des véhicules ou des modes de transport plus « verts » qui émettront moins de GES. Il sera aussi nécessaire, dans le secteur du transport, d'investir dans d'autres mesures de modernisation et de planification pour atteindre des réductions importantes à long terme comme la gestion du transport et la modernisation des infrastructures requises, les véhicules à efficacité énergétique accrue, les moteurs hybrides, les moteurs électriques, l'électrification des transports, l'offre de transports collectifs, l'aménagement du territoire, ainsi que l'utilisation de carburants de rechange lorsque la technologie le permettra. Il est donc essentiel d'investir dès à présent dans les programmes de recherche et innovation pour permettre le développement de technologies éco-énergétique. Les technologies de l'information pourront aussi jouer un rôle important pour éviter ou réduire les déplacements.

La mise en œuvre de la cible québécoise devra donc tenir compte des efforts de réduction déjà entrepris dans plusieurs secteurs industriels québécois ainsi que des plus grands gains à réaliser afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de manière efficace à des coûts raisonnables.

D'ailleurs, le « communiqué de Copenhague », appuyé par le CPEQ et salué par Équiterre, précise que l'entente adoptée en décembre prochain devra inclure :

- des plans de croissance économique faible en émissions de carbone de la part des pays en voie de développement ;
- des mesures de marché, comme la bourse du carbone, robustes et appuyées par des politiques publiques bien articulées ;

- et un mécanisme pour le développement propre bonifié ainsi qu'un cadre d'adaptation et un mécanisme de financement pour aider les pays et les populations les plus pauvres à s'adapter aux impacts des changements climatiques.

Les entreprises ont déjà compris l'importance d'agir. Le milieu des affaires est prêt à poursuivre ses efforts pour faire face aux changements climatiques qui constituent la plus grande menace collective à laquelle nous sommes confrontés, mais en même temps une occasion des plus prometteuses pour faire du Québec une société durable, moderne et prospère, compte tenu des spécificités de sa structure économique.